

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 27 (1898)

Heft: 9

Artikel: Vers l'avenir

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

doigts de l'instituteur et rien ne les excite plus à observer comment elles sont faites. Ces déplacements, ces va-et-vient captivent le débutant, l'amusent et rendent la leçon intéressante. Le maître apportera ainsi de la variété dans sa leçon et instruira en amusant; l'enseignement de l'écriture et de la lecture ne sera donc plus fastidieux comme autrefois.

Là déjà et surtout, il faut surveiller le commençant, ne pas permettre qu'il s'écarte de la méthode adoptée par le maître, car celui-ci doit faire voir à l'enfant que telle lettre commence à tel endroit, qu'on doit s'arrêter à telle distance pour reprendre à la place marquée. Il s'agit ensuite de lier les lettres pour en former des syllabes et des mots. Tout cela se fait à la table noire : le maître trace le modèle que l'élève reproduit à maintes reprises. On le corrige, on lui guide la main, s'il faut ; il remarque les défauts et recommence ensuite. Lorsqu'il sera parvenu à former convenablement une lettre au tableau, il pourra se servir du crayon. Faisons reproduire à l'enfant ce que nous avons fait. Il vaudrait mieux se servir des ardoises factices que des ardoises ordinaires, car elles ont le privilège de ne pas ôter à la main sa souplesse et sa légèreté.

A la première leçon, toutes les directions sur la tenue du crayon et celle du corps seront communiquées à ces nouveaux venus moins par la parole que par l'exemple. Qu'on ne vienne pas dire qu'il est trop tôt pour s'occuper de ces détails. Plus tard, ce sera trop tard.

Après ces exercices préliminaires au tableau, lorsque l'enfant essaye de reproduire sur son ardoise, ce qui fait l'objet de la leçon, ne l'abandonnons point à lui-même. Surveillons-le avec un soin jaloux, aidons-le en le guidant. Ce n'est point le moment de nous relâcher, sinon le jeune écolier n'apportera pas à cet exercice l'application désirée, il tracera les lettres à rebours, prendra de mauvais plis et finira souvent par se dégoûter.

Disons, en passant, qu'avec les débutants, les moniteurs ne sont qu'un pis-aller et sont incapables de suppléer le maître.

(A suivre).

J. MOREL,
Instituteur à Arcconciel.

Vers l'avenir

Si l'instituteur veut user de l'influence légitime que lui assurent son savoir et les services qu'il rend, il peut contribuer, dans une large mesure, à étendre les bienfaits de l'instruction en engageant les jeunes gens les mieux doués à entrer soit à l'école normale, soit dans les diverses écoles secondaires qui s'ouvrent devant eux.

Personne mieux que l'instituteur ne connaît les aptitudes

des enfants. S'il est vraiment zèle, s'il est jaloux de travailler au bien du pays, il aura soin de pousser les jeunes gens, au sortir de l'école, vers la carrière qui leur convient. Qu'il n'oublie pas l'école normale afin que le corps enseignant ne se recrute point au hasard, au gré des caprices ou des calculs intéressés des parents. Il faut que le choix des futurs instituteurs soit dicté par une vocation sérieuse et par des aptitudes spéciales. De plus, le pays a besoin de fonctionnaires capables, d'agriculteurs initiés aux nouvelles méthodes et aux progrès réalisés dans ce siècle. Il nous faut, en outre, des artisans qui aient fait un sérieux apprentissage. Ainsi quels services ne rendrait-on pas à nos campagnes en dotant peu à peu chaque commune de quelques agriculteurs qui soient au courant des perfectionnements que les sciences ont apportés à l'industrie laitière et à la culture du sol !

C'est le seul moyen de triompher de la concurrence, de bannir la routine et les préjugés et d'assurer la richesse du pays.

Or, notre canton est doté de toutes les institutions désirables pour réaliser ces bienfaits : écoles régionales, cours d'hiver d'agriculture à Pérrolles, école de Métiers, école commerciale et gymnase au collège, cours de cuisine à Fribourg, pour les jeunes filles etc., etc. Que de précieuses ressources possède aujourd'hui la jeunesse pour se créer un avenir avantageux tout en rendant les plus grands services au pays !

Certes, personne n'est mieux qualifié que l'instituteur pour provoquer de fécondes initiatives, en vue d'élever toujours le niveau moral et matériel de notre cher canton. Il suffira souvent d'un encouragement, d'un conseil, d'une indication pour susciter toute une existence de dévouement et de bienfaits dans une carrière plus élevée, plus importante et plus féconde.

R. H.



PARTIE PRATIQUE

SOLUTION DU PROBLÈME PROPOSÉ

Soient a et b les deux côtés à trouver. Nous pouvons écrire :
 $a b = a + b$ (1) et $a^2 - b^2 = a + b$ (2) de l'équation (2) l'on tire $\frac{a^2 - b^2}{a + b} = a - b = 1$ simplification ; d'où $1 = a - b$ (3)
et $b = a - 1$.

Additionner (1) et (3), nous aurons $1 + ab = 2a$ et en remplaçant b par sa valeur : l'équ. devient : $1 + a(a - 1) = 2a$;